PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 139

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – **Fax** : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 27 Avril 2023

RESUME CM DU 1er Avril 2023 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Gestion des eaux pluviales urbaines : Délégation compétence à Dinan Agglomération : M. le Maire rappelle au CM que la compétence des eaux pluviales est gérée par l'EPCI et présente les différentes modalités pour l'exécution de cette délégation. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer le procès-verbal et la convention.

Délimitation domaine public Bourg : reprise et modification délibération 2020.01.03 : M. le Maire rappelle la délibération de 2020 relative à la régularisation des emprises du domaine public dans le bourg suite aux travaux d'aménagement, et précise qu'il est nécessaire de délibérer ce jour puisque des biens concernés par cette régularisation ont changé de propriétaire. Après délibération, le CM prend acte des changements et autorise M. le Maire à signer les différents documents.

Comptes administratifs 2022 : Le CM approuve les comptes des différents budgets de l'année 2022.

Budgets primitifs 2023 : Le Budget de la commune et les budgets annexes votés par le CM seront présentés dans le bulletin de juin.

Fixation taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 : Le CM décide de maintenir les taux des contributions directes (Taxe d'habitation : 8,03 % ; Taxe foncière sur le bâti : 31,82 % ; Taxe foncière sur le non bâti : 37,85 %).

RESUME CM DU 20 Avril 2023 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Lancement procédure bien sans maître : Parcelle E 467 La Thibouvais : M. le Maire rappelle la réglementation sur les biens sans maître, fait part au CM que le bien situé sur la parcelle E467, malgré les différentes recherches, n'a plus de propriétaire depuis plus de 30 ans. Après délibération, le CM constate que ce bien ne présente aucun intérêt pour la commune, décide d'acquérir ce bien, et de le revendre au prix de 30 € + les frais de procédure aux riverains intéressés.

Suppression poste Adjoint d'animation 2ème classe : M. le Maire rappelle au CM la délibération du 11 février relative à la création d'un poste d'Adjoint animation de 1ère classe, que le poste de 2ème classe est vacant et qu'il convient de le supprimer. Après délibération le CM décide de supprimer ce poste.

Ilot B : résultat AMI : Présentation projet immeuble : partie habitat et commerciale : M. le Maire rappelle la délibération du 11 février 2023 où le CM autorisait M. le Maire à lancer un projet d'immeuble mixte (logements, cellules commerciales et bureaux). M. le Maire présente l'offre du bailleur NEOTOA, le plan financier et les esquisses. Après délibération, le CM décide de poursuivre ce projet et autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Adressage îlot B (adresse – numéros) : M. le Maire fait part au CM de l'avancement du dossier îlot B et propose au CM de réaliser l'adressage. Après délibération, le CM décide de donner l'adresse **« Place de la Forge »** et d'attribuer les numéros.

Subventions 2023 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

PELE – MELE :

1- Divagation des chiens : On nous signale trop régulièrement ces dernières semaines que des chiens divaguent encore sur le territoire communal. Certains piétons se sont d'ailleurs fait mordre !
Nous rappelons **qu'en cas de morsure**, il est important de le signaler en mairie. Le propriétaire du chien, s'il est identifié, doit faire une déclaration en mairie et doit prendre contact avec un vétérinaire pour faire une évaluation comportementale.
Plus d'information sur :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24028

2 – Le piégeage des frelons asiatiques au printemps du 15 février au 15 mai est un moyen de lutte préventif pour éviter la propagation des frelons asiatiques. Renseignements au service Grand Cycle de l'Eau de Dinan agglomération (02.96.87.14.14).
Attention ! Au-delà du 15 mai, il est impératif d'enlever les pièges car les reines ne circulent plus, les nids sont installés et le risque de piéger d'autres espèces « utiles » en grand nombre est plus important.

3 – Une enquête statistique diligentée par la préfecture sur le Vécu et le Ressenti en matière de Sécurité (VRS) est réalisée du 22 février au 16 juillet. Des personnes de la commune seront peut-être sélectionnées pour y répondre.

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :
Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :
Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00. **Permanence des adjoints** sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque *Le Rucher* **:**
Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00
Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher :

.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Festivités / Vie des associations en Avril et Mai :
Dim. 30 avril vers 14H30 passage du tour de Bretagne
Lundi 8 mai : Commémoration du 8 Mai
Vendredi 12 mai : Concours de Palets du CBA
Samedi13 et Dimanche 14 mai : Fête du Pays

- Le 13 : repas jambon grillé
- Le 14 : courses cyclistes

Pendant les 2 jours fête foraine

Dans le Canton ;
Les 6, 7 et 8 Mai Spectacle « CRESCENDO Fait Son Show » à la salle des fêtes de Guitté (réservation en ligne ou dans les commerces locaux)
Mardi 16 mai collecte de sang à Caulnes à la salle des fêtes de 14h15 à 18h45

La vie de nos commerces :
➔ **Jérémy BOUCHER** magnétiseur : à ouvert son cabinet au Gite « Les Hirondelles » ; il reçoit sur rendez-vous au 06.63.90.13.09 ou boucher-jeremy@laposte.net

➔ **Mireille LE FLOCH, Psychologue** ouvre un cabinet au Gîte les Hirondelles à partir du mois d'avril 2023.
Publics adultes, adolescents et couples : travail thérapeutique pour le traitement des troubles anxieux, phobies, addictions, troubles alimentaires, mal-être, dépression, … problèmes relationnels au travail, en famille, dans le couple, …
Psychothérapie EMDR pour le traitement des chocs traumatiques anciens ou récents : accident, deuil, maltraitance, agression, …
Ouvert tous les jeudis. Prise de RDV par tél. au 06.26.65.78.29. (Possibilité de remboursement par la mutuelle) Autre contact : psy.mireillelefloch@gmail.com
➔ **L'ile au Vrac** vous attend le jeudi de 10H00 à 12H00 place du commerce depuis le 2 mars. Vous trouverez de l'épicerie en vrac, des poissons et crustacés ; des produits bio (fruits, légumes frais, pain, crêpes et galettes)
➔ **RECOUVRANCE ZÉNITUDE** s'est installé au 24 Recouvrance à Caulnes depuis le 1er avril. Marie Annick FLOC vous propose les massages des 5 continents, hypnothérapie. Les séances se déroulent en après-midi sur RDV Tel : 06.80.95.17.59 – email : recouvrancezenitude@gmail.com

Messes :
Lundi 8 mai à 10h30 à Plumaugat (Commémoration du 8 Mai)
Jeudi 18 mai à 10h30 à Caulnes (1ère Communion)
Dimanche 21 mai à 10h30 à la chapelle de Benin
Dimanche 28 mai à 10h30 à Caulnes (Profession de Foi)
Mercredi 31 mai à 20h00 à la chapelle de Bonne rencontre

Portes Ouvertes
Au **Lycée Agricole de Caulnes** le Samedi 13 mai de 9H00 à 13H00.

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :
Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1er et 3ème mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : 3 et 17 mai

Point Conseil Budget :
Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00
Vous pouvez d'ores et déjà contacter la Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.
Partenariat avec Familles Rurales.
Prochaine permanence : 10 mai

Complémentaire santé « communale »

*Vous avez peut-être été appelé, ou vous le serez peut-être dans les prochains jours, par l'une des deux compagnies d'assurances **AXA et Groupama**.*
Cette démarche fait suite à un accord du CCAS et de la municipalité. Elle vise à proposer une complémentaire santé à des conditions tarifaires promotionnelles notamment pour les personnes âgées de 60 ans et plus.
*Nous avons accepté cette démarche car la complémentaire santé, qui n'est pas obligatoire, permet de couvrir des dépenses qui peuvent pesées lourdement dans votre budget. **Bien sûr, cette complémentaire peut aussi être souscrite dans une autre compagnie**. Aussi, même si vous n'êtes pas intéressé ou concerné, nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à la personne qui vous contactera.*